



Le Don d'Organes : un Acte de générosité qui sauve des vies

Du nouveau-né à la personne âgée, nombreux sont les patients dont la vie est sauvée ou considérablement améliorée grâce à une greffe d'organe. Les besoins ne cessent de croître, et cette augmentation découle en premier lieu du succès de la greffe, une technique chirurgicale de mieux en mieux maîtrisée.

En France, 3 grands principes régissent le Don d'organes et de tissus :

Tout d'abord, **le consentement présumé : tout individu majeur est donneur. Seul un refus exprimé de son vivant contre-indique le Don. Pour les mineurs, le consentement par écrit des titulaires de l'autorité parentale est obligatoire.**

Le refus peut s'exprimer de différentes façons :

- Par une inscription dans le registre national du refus
- Par un témoignage oral ou écrit rapporté par les proches

Les 2 autres grands principes du Don sont la gratuité et l'anonymat.

Quand on pose la question aux français, **83% se disent favorables au Don d'organes**, mais **moins d'une personne sur deux en a parlé à ses proches**. Lorsqu'ils ne connaissent pas la position du défunt, dans le doute, ceux-ci vont parfois rapporter un refus. **Alors que le taux de refus devrait être logiquement de 17%, il est supérieur à 36%.**

En 2024, **6 034 greffes** ont pu être réalisées en France, mais près de **1000 patients** inscrits sur liste d'attente sont décédés. Au 1^{er} janvier 2025, **22 585 personnes attendaient une greffe.**

C'est pour cette raison que la sensibilisation est essentielle pour encourager chacun à réfléchir à cette question, à se positionner et à faire connaître son choix à ses proches. Ainsi, la volonté de chacun peut être respectée.

Notre Association « **Revivre par le Sport, les Greffés Sportifs Comtois** », en plus de son soutien aux personnes greffées et aux familles de donneurs, s'est engagée dans l'opération nationale « **Villes et villages ambassadeurs du Don d'Organes** ». Elle permet de diffuser au plus près des français le message :

« Tous donateurs, tous receveurs. Entre proches, on se le dit ! »

Déjà, les Communes de Melisey et Faucogney sont devenues Ambadrices du Don d'Organes et la Communauté de Communes a décidé à l'unanimité de rejoindre ce grand projet, 26 communes qui arboreront le Ruban Vert, symbole du Don d'organes et de tissus, en témoignage de la générosité et de la solidarité de la population des Mille Etangs envers cette belle cause.

REVIVRE par le Sport - Les Greffés Sportifs Comtois -

5 Rue Jean Rostand 90300 CRAVANCHE

☎ 06 13 97 58 83 ✉ lesgreffessportifscomtois@gmail.com